



DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS 2023

À retourner par courrier/courriel au siège de
l'UFAL Nationale (27 rue de la Réunion, 75020 PARIS).
Merci de joindre vos justificatifs originaux.

Événement

NOM / Prénom

TRANSPORT

➤ **TRAIN / AVION** (sur présentation des justificatifs) :

Montant dépensé :

➤ **VÉHICULE PERSONNEL**

Nombre de kilomètres	Forfait	Total
	0,324 €	

Frais de péage d'autoroute (sur présentation des justificatifs) :

Total :

➤ **AUTRES TRANSPORTS EN COMMUN** : sur présentation des justificatifs

Montant demandé :

DÉCOUCHÉ

Remboursement sur présentation des justificatifs dans la limite de 90€ par nuitée rendue obligatoire par l'absence de transport après 6h du matin permettant d'être à l'heure et/ou un événement sur plusieurs jours. Les dîners peuvent être remboursés sur présentation d'un justificatif et dans la limite de 25€ par nuitée déclarée.

➤ Nombre de nuitée rendue obligatoire :

➤ Montant dépensé :

➤ Nombre de repas du soir rendu obligatoire par le découché :

➤ Montant dépensé :

TOTAL demandé :

Je certifie exactes les informations renseignées.

Date et signature

Je suis imposable et je souhaite être remboursé aux frais réels et faire un don défiscalisé du montant de mon remboursement, je contacte le trésorier. Cette alternative peut être intéressante en cas de frais kilométriques importants (le barème fiscal s'appliquant), en cas de frais de découché importants ou pour aider l'UFAL.

Réserve au trésorier

MONTANT À PAYER

€

VISA DU TRÉSORIER

Remboursé le :

Par : virement - chèque - autre

Banque :